

SORHOGECO

SOCIETE RHODANIEENNE DE GESTION ET DE COMPTABILITE
SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE ET A LA COMPAGNIE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
42 CHEMIN DU MOULIN CARRON – BAT. A1 69130 ECULLY
SAS AU CAPITAL DE 7 622.45 EUROS – SIRET 404 971 830 000 33
Tél. 04 37 65 37 57 Fax. 04 37 65 37 58 contact@sorhogeco.com

Association Maison Familiale Rurale de La Grive

RAPPORT **DU COMMISSAIRE AUX COMPTES** **SUR LES COMPTES ANNUELS**

exercice clos le 31 décembre 2025

Association Maison Familiale Rurale de La Grive
88, route de Lyon – 38300 Bourgoin-Jallieu

Ce rapport comporte 35 pages

Association Maison Familiale Rurale de La Grive

Siège social : 88, route de Lyon – 38300 Bourgoin-Jallieu

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'Assemblée générale,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Maison Familiale Rurale de La Grive relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{ER} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « Principes, règles et méthodes comptables », aux rubriques « Changements comptables » et « Comparabilité des comptes à la clôture de l'exercice » portant sur la première application du règlement ANC 2002-06 et les conséquences éventuelles sur les comptes annuels de l'exercice.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATION DU RAPPORT FINANCIER ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ADHERENTS

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CHARGÉES DE L'ADMINISTRATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction et aux personnes chargées de l'administration de l'association d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction et aux personnes chargées de l'administration de l'association d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Lyon, le 6 mai 2026


SORHOGECO
EXPERTISE COMPTABLE
COMMISSARIAT AUX COMPTES
42 Chemin du Moulin Carron Bât B2
69130 Ecully
Tel. : 04 37 65 37 57
contact@sorhogeco.com
Siret 404 971 830 00025

*Sorhogeco S.A.S.
Commissaire aux Comptes*

ANNEXE : DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

■ ■ ■

BILAN ACTIF

082467 - ASS MFR LA GRIVE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 3

	Valeur au 31/12/2025			Valeur au 31/12/2024
	brute	amort. & dépréc.	nette	
Frais d'établissement				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques,				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobs incorp. en cours, avances et acptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	341 748,62	148 822,89	192 925,73	201 469,46
Constructions	2 560 187,24	788 117,94	1 772 069,30	1 549 980,18
Installations techniques, matériel et outillages ...				
Autres immobilisations corporelles	310 569,52	165 287,84	145 281,68	156 278,57
Immobs corporelles en cours, avances et acptes	30 866,38		30 866,38	76 174,84
Biens reçus legs /donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations	3 027,98		3 027,98	3 027,98
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	150 079,25		150 079,25	
Prêts	12 000,00		12 000,00	12 000,00
Autres immobilisations financières	228,67		228,67	228,67
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	3 408 707,66	1 102 228,67	2 306 478,99	1 999 159,70
Stocks et en-cours	3 890,00		3 890,00	5 545,40
Créances				
Créances Clients, usagers et cptes rattachés	134 688,88		134 688,88	159 656,08
Clients douteux, litigieux	39 164,14	29 252,26	9 911,88	7 727,39
Créances reçues par legs ou donations				
Avances et acomptes versés sur commandes	965,00		965,00	250,00
Personnel et comptes rattachés				913,10
Autres créances	42 203,50		42 203,50	45 876,97
Charges constatées d'avance	16 855,44		16 855,44	16 650,00
Valeurs mobilières de placement				
Instruments financiers à terme, jetons détenus				
Disponibilités	1 282 515,63		1 282 515,63	765 686,21
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	1 520 282,59	29 252,26	1 491 030,33	1 002 305,15
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement emprunts (IV)				
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	4 928 990,25	1 131 480,93	3 797 509,32	3 001 464,85

BILAN PASSIF

082467 - ASS MFR LA GRIVE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 3

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	2 128 740,88	2 021 932,55
Excédent ou déficit de l'exercice	10 169,73	106 808,33
Situation nette (sous-total)	2 138 910,61	2 128 740,88
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	617 416,01	473 388,33
Provisions réglementées		
TOTAL DES FONDS PROPRES	(I) 2 756 326,62	2 602 129,21
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS	(II)	
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	46 948,03	44 575,53
TOTAL DES PROVISIONS	(III) 46 948,03	44 575,53
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	722 311,03	45 868,72
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	100,00	100,00
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	24 921,07	57 864,49
Fournisseurs, factures non parvenues	10 497,30	14 825,00
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	75 393,80	64 917,13
Personnel et comptes rattachés	24 444,75	19 873,43
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		5 145,27
Autres dettes	15 065,73	31 026,45
Créditeurs divers	65 303,18	65 303,18
Produits constatés d'avance	56 197,81	49 836,44
TOTAL DES DETTES	(IV) 994 234,67	354 760,11
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif	(V)	
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF	(I + II + III + IV + V) 3 797 509,32	3 001 464,85

COMPTE DE RÉSULTAT

082467 - ASS MFR LA GRIVE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 3

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Cotisations	26 500,00	28 060,00	-1 560,00	-5,56
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
<i>dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de services	1 367 700,92	1 315 033,12	52 667,80	4,01
<i>dont parrainages</i>				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	988 375,42	985 006,45	3 368,97	0,34
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	17 459,90	30 624,88	-13 164,98	-42,99
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.		300,00	-300,00	-100,00
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	19 055,86	320,36	18 735,50	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	(I) 2 419 092,10	2 359 344,81	59 747,29	2,53
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	642 086,56	643 349,94	-1 263,38	-0,20
Aides financières		5 759,81	-5 759,81	-100,00
Impôts, taxes et versements assimilés	31 247,71	33 257,39	-2 009,68	-6,04
Salaires	1 130 134,14	1 072 538,14	57 596,00	5,37
Cotisations sociales	385 446,63	368 170,01	17 276,62	4,69
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	186 520,67	125 964,55	60 556,12	48,07
Dotations aux provisions	6 289,44	9 965,17	-3 675,73	-36,89
Valeur comptable des immob. incorp. et corp. cédées				
Report des fonds dédiés				
Autres charges	19 131,38	8 287,33	10 844,05	130,85
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	(II) 2 400 856,53	2 267 292,34	133 564,19	5,89
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(I-II) 18 235,57	92 052,47	-73 816,90	-80,19

COMPTE DE RÉSULTAT

082467 - ASS MFR LA GRIVE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 3

		Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation en valeur en %	
Produits financiers					
De participation					
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé					
Autres intérêts et produits assimilés		5 380,24	9 835,35	-4 455,11	-45,30
Reprises sur dépréciations et provisions					
Différences positives de change					
Produits de cessions d'immobilisations financières					
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.					
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	(III)	5 380,24	9 835,35	-4 455,11	-45,30
Charges financières					
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions					
Intérêts et charges assimilées		12 879,08	699,44	12 179,64	
Différences négatives de change					
Valeur comptable des immobilisations financières cédées					
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.					
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	(IV)	12 879,08	699,44	12 179,64	
2-RÉSULTAT FINANCIER	(III-IV)	-7 498,84	9 135,91	-16 634,75	-182,08
3-RESULTAT COURANT avant impôts	(I-II+III-IV)	10 736,73	101 188,38	-90 451,65	-89,39
Produits exceptionnels	(V)		10 281,81	-10 281,81	-100,00
Charges exceptionnelles	(VI)		3 296,31	-3 296,31	-100,00
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(V-VI)		6 985,50	-6 985,50	-100,00
Participation des salariés aux résultats	(VII)				
Impôts sur les bénéfices	(VIII)	567,00	1 365,55	-798,55	-58,48
TOTAL DES PRODUITS	(I+III+V)	2 424 472,34	2 379 461,97	45 010,37	1,89
TOTAL DES CHARGES	(II+IV+VI+VII+VIII)	2 414 302,61	2 272 653,64	141 648,97	6,23
EXCÉDENT OU DÉFICIT		10 169,73	106 808,33	-96 638,60	-90,48
Contributions volontaires en nature					
Dons en nature					
Prestations en nature					
Bénévolat					
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE					
Charges des contributions volontaires en nature					
Secours en nature					
Mises à disposition gratuite de biens					
Prestations en nature					
Personnel bénévole					
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.					
TOTAL		10 169,73	106 808,33	-96 638,60	-90,48

MFR LA GRIVE

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

I. DESCRIPTION DE L'OBJET SOCIAL, DES MISSIONS SOCIALES ET DES MOYENS MIS EN ŒUVRE

OBJET SOCIAL DE L'ASSOCIATION

La Maison Familiale Rurale d'Education et d'Orientation de La Grive est une association de caractère familial, régie par la loi du 1er juillet 1901.

Sa durée est illimitée. Son siège social est établi

88, route de Lyon La Grive 38300 BOURGOIN JALLIEU

L'association a pour but :

- de donner aux familles qui en sont membres les moyens d'exercer leurs droits et d'assumer leurs responsabilités, notamment en ce qui concerne l'éducation, l'orientation et la formation professionnelle, générale, morale et sociale des enfants fréquentant la Maison Familiale Rurale ;
- d'assumer la création, la gestion et la responsabilité légale, morale et financière de la Maison familiale Rurale ;
- de participer à l'animation et au développement du milieu dans lequel est implantée la Maison Familiale Rurale et d'assurer toutes activités d'éducation populaire, de formation des adultes ainsi que toutes actions à caractère éducatif, social ou familial.

L'activité de formation conduite par l'association pourra s'exercer dans le cadre de la formation scolaire, de l'apprentissage ou de la formation professionnelle continue.

L'association pourra éventuellement proposer des activités complémentaires d'accueil, de repas et d'hébergement dont les recettes permettent de concourir à la réalisation de l'objet de l'association.

L'association adopte pour la création et le fonctionnement de la Maison Familiale Rurale les moyens ou méthodes définis par l'Union Nationale des Maisons Familiales Rurales et en particulier :

- la répartition des adolescents(es) en groupes restreints ;
- l'alternance du temps de formation des adolescents(es) dans le milieu professionnel, la famille et dans la Maison Familiale Rurale ;
- l'accueil des adolescents(es) en internat comme partie intégrante de la formation et du projet éducatif à la Maison Familiale Rurale.

NATURE ET PERIMETRE DES ACTIVITES OU MISSIONS SOCIALES REALISEES

Types de formations mises en place au sein de la Maison Familiale

Diplômes	code RNCP
CAP - Equipier polyvalent du commerce	40994
BAC PRO - Métiers de l'accueil	38397
BAC PRO - Métiers du commerce et de la vente	38399
BAC PRO - Technicien conseil vente en alimentation (produits alimentaires et boissons)	41938
CAPA - Services aux personnes et vente en espace rural	38390
4A Pas de diplôme préparé	—

3A Pas de diplôme préparé	—
CAPA1 CAP agricole – Services aux personnes et vente en espace rural	RNCP 38390
CAPA2 CAP agricole – Services aux personnes et vente en espace rural	RNCP 38390
2NDE A Classe de seconde, pas de diplôme	—
2NDE B Classe de seconde, pas de diplôme	—
TCVA 1 Baccalauréat professionnel – Technicien conseil-vente en animalerie	RNCP 38856
TCVA 2 Baccalauréat professionnel – Technicien conseil-vente en animalerie	RNCP 38856

MOYENS MIS EN ŒUVRE

Présentation des bâtiments de la MFR La Grive

La **MFR La Grive** est composée de **trois bâtiments principaux**, comprenant les espaces administratifs, pédagogiques, les salles de pratique, les espaces de vie ainsi que les locaux dédiés à l'hébergement et à la restauration des élèves.

Bâtiment 2 – Administration, accueil et enseignement

Le **bâtiment 2** accueille principalement les services administratifs et les espaces pédagogiques.

Rez-de-chaussée

Au rez-de-chaussée se trouvent :

- l'accueil ;
- les services administratifs ;
- le bureau de la direction ;
- les bureaux des formateurs, répartis par pôle ;
- cinq salles de cours ;
- les sanitaires.

un foyer, destiné aux élèves pour les temps de détente et de convivialité ;

Étage – Internat

L'étage comprend un **internat récemment aménagé**, offrant un cadre moderne, confortable et agréable aux élèves.

Composé de 24 chambres et 3 blocs sanitaires

Bâtiment 1 – Pédagogie, pratique et salles de cours

Le **bâtiment 1** est principalement consacré aux activités pédagogiques et aux enseignements pratiques.

Rez-de-chaussée

On y trouve notamment :

une salles de pratique, notamment pour le CAPA SAPVER ;

une salles de classe ;

les sanitaires.

le bureau du chargé d'apprentissage

1er étage

Le premier étage comprend :

trois salles de cours ;

une salle informatique ;

des sanitaires.

une salle d'archives

2e étage

Le deuxième étage comprend :

cinq salles de cours ;

des sanitaires.

une salle de pause

Annexe du bâtiment 1

L'annexe du bâtiment 1 regroupe les locaux liés à la restauration et à la vie quotidienne de l'établissement :

le bureau de la maîtresse de maison ;

le self ;

la cuisine et économat

Bâtiment 3 – Vie scolaire internat et espaces de stockage

Le bâtiment 3 complète les installations de la MFR La Grive.

Il comprend notamment :

10 chambres (4 en rez de chaussée et 6 chambre au 1er étage)

Sanitaire

une salle de stockage

Bâtiment 4

le magasin de l'école, permettant le stockage et la gestion du matériel et des fournitures nécessaires au fonctionnement de l'établissement.

Sanitaires

Travaux en cours

Un établissement adapté à la vie des jeunes

Grâce à la complémentarité de ses trois bâtiments, la MFR La Grive dispose d'un ensemble d'espaces permettant d'assurer les différentes fonctions de l'établissement : accueil, administration, enseignement, formation pratique, informatique, restauration, hébergement et vie collective.

L'organisation des locaux permet ainsi d'offrir aux élèves un environnement de formation complet, fonctionnel et adapté à leur parcours scolaire et professionnel.

MOYENS HUMAINS au 31/12/25 :

	<i>Permanents pédagogique</i>	<i>Chargés de cours</i>	<i>Administratifs</i>	<i>Personnels de service, entretien et internat</i>	<i>Total</i>
EFFECTIF	<i>2 AVS</i>	<i>20 formateurs</i>	<i>5 avec la directrice</i>	<i>9</i>	<i>36</i>
ETP	<i>1.6</i>	<i>17.3</i>	<i>4.6</i>	<i>8.6</i>	<i>32.1</i>

II. FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Néant

III. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE COMPTABLE

Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité d'exploitation.

A la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration des états financiers 2025, l'association n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation.

IV. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'exercice social clos le 31/12/2025 à une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les montants sont exprimés en euros.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

1.1. METHODE GENERALE

Les comptes ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code de commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations énoncées par l'Autorité des normes comptables.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

1.2. CHANGEMENTS COMPTABLES

L'application du règlement ANC 2022-06 a constitué un changement de méthode comptable en 2025.

Le règlement n'a pas été appliqué par anticipation pour l'exercice précédent et, en conséquence, les comptes de cet exercice n'ont fait l'objet d'aucune modification. Toutefois, afin d'assurer la comparabilité des informations financières entre les deux exercices, le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent ont été reclassés selon la nouvelle présentation, sans incidence sur le résultat ni sur les capitaux propres.

2. COMPARABILITE DES COMPTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

L'exercice clos le 31/12/2025 est le premier exercice d'application du règlement ANC 2022-06.

Des changements affectent certains postes du bilan et du compte de résultat et influe sur la comparaison avec l'exercice précédent.

Nous indiquons les modifications importantes suivantes :

- **Comptes de bilan**

- Les comptes de bilan de l'association sont peu affectés par l'application du nouveau règlement. La majorité des reclassements effectués n'influe pas sur les classements des dettes et créances au niveaux des grands postes de bilan.

- **Compte de résultat**

- Les produits liés aux quote-part de subvention virée au compte de résultat ont été comptabilisés en 747 au lieu du compte 777, ils ne sont plus considérés comme des produits exceptionnels mais comme des produits d'exploitation ;
- Les comptes de transfert de charges ne sont plus utilisés et les produits afférents ont été comptabilisés selon leur nature dans les comptes suivants :
 - o Au crédit d'un compte 649 pour les aides liées à l'emploi et les avantages en nature
 - o Au crédit d'un compte 708 pour les refacturations diverses
 - o Au crédit d'un compte 757 pour les produits divers
- Les financements liés à certaines formations sont reclassés en 706 au lieu du compte 744 afin d'être assimilés à des produits de formation ;
- Les comptes de produits et charges exceptionnels divers sont reclassés pour la grande majorité dans des comptes 7587 ou 6587, impactant ainsi le résultat d'exploitation ;
- Les comptes 775 et 675 précédemment utilisés en cas de cession d'éléments d'actifs sont reclassés en 757 et 657, impactant ainsi le résultat d'exploitation ;

3. NOTES CONCERNANT LES POSTES DE L'ACTIF DU BILAN

3.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le règlement n° 2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs a été appliquée ; l'approche par composants est systématiquement appliquée pour les constructions.

3.2. METHODE D'AMORTISSEMENT

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie :

- | | |
|----------------------------------|---------------|
| - Constructions, | 40 ans |
| - Agencements et installations, | de 5 à 15 ans |
| - Mobilier et Matériel de bureau | de 3 à 5 ans |

3.3. STOCKS

Les stocks de matières et fournitures sont évaluées à leur coût d'acquisition.

On recense les stocks suivants :

- Matières premières et fournitures pour 1 522.67 €
- Produits d'entretiens pour 1 739.47 €
- Fournitures de bureau pour 627.86 €

3.4. CREANCES

Elles ont été évaluées pour leur montant nominal. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

4. NOTES CONCERNANT LES POSTES DU PASSIF DU BILAN

4.1. FONDS PROPRES

Les fonds propres font l'objet d'une présentation dans un tableau défini par l'article 431-5 du règlement n° 2018-06 qui se substitue aux informations demandées par l'article 833-11 du règlement ANC n° 2014-03 relatif au Plan Comptable Général.

4.2. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Les subventions d'investissements sont des ressources à caractère stable destinés au financement des investissements nécessaires aux activités de l'association.

Une reprise est effectuée à chaque clôture au compte de résultat au rythme de l'amortissement de la quote-part des biens financés.

4.3. PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES

Créances irrécouvrables : 13 865.34 €

Créances douteuses :

- Valeur début exercice : 31 594.39 €
- Reprise de l'exercice : 13 996.99 €
- Dotation de l'exercice : 11 654.86 €
- Valeur fin de l'exercice : 29 252.26 €

IFC

- Valeur début exercice : 44 575.53 €
- Reprise de l'exercice : 3 916.94 €
- Dotation de l'exercice : 6 289,44 €
- Valeur fin exercice : 46 948.03 €

4.4. INDEMNITE DE DEPART EN RETRAITE

La convention collective de l'association prévoit le versement d'une indemnité de fin de carrière. Celle-ci est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salariés présent à la clôture de l'exercice, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les engagements calculés sont intégralement comptabilisés.

4.5. FONDS DEDIES

Les montants portés en fonds dédiés correspondent à des ressources dédiées à des projets définis et que ne sont pas totalement utilisées à la clôture de l'exercice.

5. NOTES CONCERNANT LES POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

5.1. COTISATIONS

Les cotisations perçues par l'association sont sans contrepartie et inscrites dans la rubrique prévue par le règlement ANC n° 2018-06 sur la base d'un appel à cotisation qui constitue le fait générateur de la comptabilisation en produits.

5.2. CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS

Le détail des concours publics et des subventions reçues au cours de l'exercice sont portés dans un tableau annexe.

5.3. PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Suite à l'application du règlement ANC 2022-06 et à la modernisation des états financiers, l'usage des comptes de produits et charges exceptionnels est très limité. Cet exercice n'a pas fait apparaître la nécessité d'y avoir recours.

5.4. LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

La participation des membres bénévoles au fonctionnement et aux activités de la MFR est encadrée par le règlement intérieur de la MFR qui fixe à l'article 2 les principes de fonctionnement : *« l'association est formée de membres qui s'engagent à participer activement à la marche de la Maison Familiale Rurale et porte le souci du développement de la Maison Familiale Rurale et de la participation active des familles à la vie de l'association... »*.

Sur cette base, la MFR ne recense pas les contributions volontaires de bénévoles.

La Maison Familiale ne bénéficie pas de mise à disposition de biens ou de personnes à titre gratuit.

Il n'y a pas de montants inscrits à ce titre dans les comptes de la classe 8 au pied du compte de résultat.

6. AUTRES INFORMATIONS

6.1. INFORMATIONS RELATIVE AU REGIME FISCAL

La MFR n'est pas assujettie aux impôts commerciaux.

6.2. INFORMATIONS RELATIVES A LA REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Les dirigeants de l'association exercent leurs fonctions bénévolement.

6.3. INFORMATIONS RELATIVES AUX OPERATIONS NON INSCRITES AU BILAN

6.3.1. ENGAGEMENTS DONNES OU REÇUS

Emprunt souscrit le 24/04/2025 pour un montant de 700 000 € et une durée 15 ans :

- Nantissement de 9 837 parts sociales du Crédit Coopératif d'une valeur unitaire de 15.25 € soit un montant total de 150 014.25 € en garantie du paiement
- Caution de la Compagnie Européenne de garantie à hauteur de 50% du capital restant dû

6.3.2. ENGAGEMENT EN MATIERE DE CREDIT-BAIL

Copieur

6.4. EFFECTIF MOYEN EMPLOYE PAR CATEGORIE

Voir annexe

ANNEXES

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

ÉTAT DES CREANCES

COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

SUIVI DES FONDS DEDIÉS

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS

ÉTAT DES DETTES

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

LES ENGAGEMENTS

ORIGINE DES RESSOURCES

VENTILATION DES RESSOURCES

LES EFFECTIFS

Annexe comptable

ETAT DES IMMOBILISATIONS

082467 - ASS MFR LA GRIVE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 3

TABEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation suite à rééval.	acquisition
Immobilisations corporelles			
Terrains	341 748,62		
Constructions sur sol propre	1 775 904,81		306 158,47
Constructions inst. générales, agencés, aménagements construct.	445 893,58		32 230,38
Matériel de transport	21 654,40		
Matériel de bureau, informatique & mobilier	198 740,33		36 467,72
Emballages récupérables et divers	51 149,33		2 557,74
Immobilisations corporelles en cours	76 174,84		293 080,39
TOTAL	2 911 265,91		670 494,70
Immobilisations financières			
Autres participations	3 027,98		
Autres titres immobilisés			150 079,25
Prêts et autres immobilisations financières	12 228,67		
TOTAL	15 256,65		150 079,25
TOTAL GENERAL	2 926 522,56		820 573,95

ETAT DES IMMOBILISATIONS

082467 - ASS MFR LA GRIVE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 3

	Diminution		Valeur brute des	Réévaluation
	par virt poste	par cession	immobs fin ex.	légal/Valeur d'origine
Immobilisations corporelles				
Terrains			341 748,62	
Constructions sur sol propre			2 082 063,28	
Constructions inst. générales, agencements			478 123,96	
Matériel de transport			21 654,40	
Matériel de bureau, informatique & mobilier			235 208,05	
Emballages récupérables et divers			53 707,07	
Immobilisations corporelles en cours	338 388,85		30 866,38	
TOTAL	338 388,85		3 243 371,76	
Immobilisations financières				
Autres participations			3 027,98	
Autres titres immobilisés			150 079,25	
Prêts et autres immobilisations financières			12 228,67	
TOTAL			165 335,90	
TOTAL GENERAL	338 388,85		3 408 707,66	

ETAT DES AMORTISSEMENTS

082467 - ASS MFR LA GRIVE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 3

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations corporelles						
Terrains			140 279,16	8 543,73		148 822,89
Constructions sur sol propre			470 179,78	89 898,17		560 077,95
Const. inst. gén., agencés			201 638,43	26 401,56		228 039,99
Matériel de transport			21 654,40			21 654,40
Matériel de bureau, informatique			63 494,61	41 785,93		105 280,54
Emballages récupérables et divers			30 116,48	8 236,42		38 352,90
TOTAL			927 362,86	174 865,81		1 102 228,67
TOTAL GENERAL			927 362,86	174 865,81		1 102 228,67

ETAT DES CRÉANCES

082467 - ASS MFR LA GRIVE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 3

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Prêts (1) (2)	12 000,00		12 000,00
Autres immobilisations financières	228,67		228,67
Actif circulant			
Clients douteux ou litigieux	39 164,14	39 164,14	
Autres créances clients	134 688,88	134 688,88	
Divers	5 625,00	5 625,00	
Débiteurs divers	36 578,50	36 578,50	
Charges constatées d'avance	16 855,44	16 855,44	
TOTAL	245 140,63	232 911,96	12 228,67

COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

082467 - ASS MFR LA GRIVE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 3

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montant
Exploitation	16 855,44
TOTAL	16 855,44

PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
Créances clients et comptes rattachés	17 042,11
Autres créances	42 203,50
TOTAL	59 245,61

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

082467 - ASS MFR LA GRIVE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 3

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Report à nouveau	2 021 932,55		106 808,33		2 128 740,88
Excédent ou déficit de l'exercice	106 808,33		10 169,73	106 808,33	10 169,73
Subventions d'investissement	473 388,33		185 256,77	41 229,09	617 416,01
TOTAL	2 602 129,21		302 234,83	148 037,42	2 756 326,62

ETAT DES PROVISIONS

082467 - ASS MFR LA GRIVE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 3

	Montant au début de l'exercice	Augmentation dotation de l'exercice	Diminution reprise de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour pensions et obligations similaires	44 575,53	6 289,44	3 916,94	46 948,03
TOTAL	44 575,53	6 289,44	3 916,94	46 948,03
Provisions pour dépréciations				
Sur comptes clients	31 594,39	11 654,86	13 996,99	29 252,26
TOTAL	31 594,39	11 654,86	13 996,99	29 252,26
TOTAL GÉNÉRAL	76 169,92	17 944,30	17 913,93	76 200,29
Dont dotations & reprises d'exploitation		17 944,30	17 459,90	

ETAT DES PROVISIONS

082467 - ASS MFR LA GRIVE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 3

TABLEAU DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	Montant au début de l'exercice	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			Utilisée	Non utilisée	
Prov. pour pensions et obligations similaires	44 575,53	6 289,44	3 916,94		46 948,03
TOTAL	44 575,53	6 289,44	3 916,94		46 948,03
Dont dotations & reprises d'exploitation		17 944,30	17 459,90		

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

082467 - ASS MFR LA GRIVE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 3

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes etbs à plus d'1 an à l'origine (1)	722 311,03	49 025,05	186 673,55	486 612,43
Fournisseurs et comptes rattachés	35 418,37	35 418,37		
Personnel et comptes rattachés	24 444,75	24 444,75		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	63 839,04	63 839,04		
Impôts sur les bénéfices	567,00	567,00		
Autres impôts et taxes assimilées	10 987,76	10 987,76		
Autres dettes	80 368,91	80 368,91		
Produits constatés d'avance	56 197,81	56 197,81		
TOTAL	994 134,67	320 848,69	186 673,55	486 612,43
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	700 000,00			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	25 216,62			

COMPTES DE RÉGULARISATION
PASSIF

082467 - ASS MFR LA GRIVE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 3

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

	Montant
Exploitation	56 197,81
TOTAL	56 197,81

ENGAGEMENTS

082467 - ASS MFR LA GRIVE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 3

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 46 948,03 Euros.

Cet a été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux de charge	40.00
Taux d'actualisation	3.60
Table de mortalité	INSEE 2024
Age de départ	60 - 67 ans
Salaire moyen	2 525.61 Euros
Age moyen	46 ans
Durée d'activité résiduelle	14 ans

ENGAGEMENTS DONNÉS

La MFR de LA GRIVE a contracté plusieurs emprunts :

- Emprunt de 100 000€ en septembre 2019, sans garantie. Le capital restant dû est de 35 694.13 €

- Emprunt souscrit le 24/04/2025 pour un montant de 700 000 € et une durée 15 ans :

=> Nantissement de 9 837 parts sociales du Crédit Coopératif d'une valeur unitaire de 15.25 € soit un montant total de 150 014.25 € en garantie du paiement

=> Caution de la Compagnie Européenne de garantie à hauteur de 50% du capital restant dû

ORIGINE DES RESSOURCES

082467 - ASS MFR LA GRIVE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 3

TABLEAU I : Ressources de l'organisme				
Origine des fonds	Montant (N)		Montant (N-1)	
	en K€	en %	en K€	en %
I - Ressources provenant des entreprises et administrations pour leurs salariés et des particuliers				
Entreprises	-	0%	-	0%
Etat, Collectivités locales, étab.pub		0%		0%
Entreprises : via OPCO	904 920	100%	835 407	100%
Particuliers		0%		0%
Sous total I	904 920	100%	835 407	100%
II - Ressources provenant des pouvoirs publics				
Instances européennes				
Etat				
Régions				
Autres collectivités territoriales				
Sous total II	-	0%	-	0%
Autres organismes de formation				
Autres ressources				
Sous total III	-	0%	-	0%
Total des ressources	904 920	100,00%	835 407	100%

VENTILATION DES RESSOURCES

082467 - ASS MFR LA GRIVE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 3

VENTILATION DES RESSOURCES PAR CATÉGORIES D'ACTIVITÉS

TABLEAU II : Décomposition des actions de formation par finalité

FINALITE DES ACTIONS	Volumes financiers			
	Montant (N)		Montant (N-1)	
	en K€	en %	en K€	en %
Diplômantes (1)	904 920	100%	835 407	100%
Perfectionnement professionnel et qualifiant (2)				
Insertion sociale				
Total	904 920	100%	835 407	100%

HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES

082467 - ASS MFR LA GRIVE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 3

MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Montant N	Montant N-1
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :	9 600,00	9 800,00
TOTAL	9 600,00	9 800,00

LES EFFECTIFS

082467 - ASS MFR LA GRIVE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 3

EFFECTIFS MOYENS

	Effectif moyen employé pendant l'exercice	Effectif moyen employé pendant l'exercice N-1
Ingénieurs et cadres	18,87	17,58
Employés et techniciens	13,02	11,24
PERSONNEL SALARIÉ	31,89	28,82